



**Déclaration FO, CGT, FSU, SUD au CTMESR du 8 juillet 2019**  
FNEC FP-FO (FO ESR), FERC CGT (CGT FERC Sup, SNTRS CGT, CGT INRA et UN CGT Crous), FSU (SNESUP, SNCS) , Solidaires (SUD Éducation et SUD Recherche-EPST).

Des centaines de professeurs du secondaire ont décidé de se mettre en grève afin de protester contre la réforme du baccalauréat et du lycée. Dans ce contexte, les professeurs n'ont pas transmis leurs notes parce qu'ils étaient en grève. Ils ont été rejoints par d'autres, soutenus par les décisions des AG. D'autres professeurs enfin, présents aux jurys, ayant refusé d'appliquer des consignes illégales brisant l'égalité entre candidats, se sont vus menacés par la hiérarchie prête à tout pour publier des résultats dans n'importe quelles conditions.

Attaquer un professeur en le menaçant de sanctions, de retrait de jours de grève incommensurable avec la réalité ne peut qu'indigner toute la profession. Le droit de grève est un droit constitutionnel.

Le ministre de l'Éducation Nationale a demandé de prendre en compte le contrôle continu en lieu et place des épreuves finales. Les professeurs, grévistes ou non, refusent que le baccalauréat et ses correcteurs, ses jurys, soient contournés et qu'une inégalité de traitement entre les candidats soit actée en toute irresponsabilité.

Les organisations de l'enseignement supérieur et de la recherche affirment leur totale opposition aux projets menés à marche forcée. Elles expriment toute leur solidarité et leur indignation sur le fond et la forme. Elles refusent toutes les tentatives d'intimidation et le recours à des sanctions pour faute professionnelle, les menaces de retenues de salaires sur des périodes qui ne correspondent pas aux seules périodes de grève. Ces menaces sont attentatoires au droit de grève et à nos libertés fondamentales.

Les organisations syndicales sont solidaires des centaines de jurys, présidés par des universitaires, qui ont refusé de délibérer dans les conditions imposées par le ministre, contre leur souveraineté, contre l'égalité de traitement entre les candidats. Ils ont refusé d'obéir à un ordre manifestement illégal.

Les organisations syndicales exigent qu'aucune sanction ni mesure de rétorsion ne soit prise contre les correcteurs et correctrices, ou contre les membres des jurys.

Le Ministre Jean-Michel Blanquer est responsable de cette situation. Il n'a pas négocié. Ses services ont décidé envers et contre tout avis formulé. Ni la réforme du baccalauréat, ni celle du lycée n'ont reçu l'aval du Conseil Supérieur de l'Éducation. C'est ce gouvernement qui organise la casse du baccalauréat en tant que diplôme national et premier grade d'accès aux études supérieures.

Paris, 8 juillet 2019